



L'autonomie, une priorité en Loir-et-Cher

Le Loir-et-Cher, comme l'ensemble des Départements français, est confronté au vieillissement de sa population et au défi de l'autonomie. Le souhait de la plupart des personnes âgées et handicapées est de vivre le plus longtemps possible chez elles. En tant que garant de la solidarité et de l'action sociale, notre Conseil général fait tout pour le leur permettre. À travers différents dispositifs et projets ambitieux, le Loir-et-Cher s'engage en faveur du maintien à domicile et du bien-vieillir de ses habitants. Parmi les projets récents, citons Tranquillidom'41, un service de télégestion innovant, la Maison Bleue 41, logement témoin des solutions d'adaptation du logement pour particuliers et professionnels (domotique,...), ou encore Dom@Dom41, le service de téléassistance avancée du département. Proposer des outils et des solutions techniques adaptés est indispensable mais pas suffisant. Il est essentiel de penser l'autonomie en amont et de prévenir le plus tôt possible les risques de ruptures. Pour cela, le Conseil général met en place des dispositifs de coordination, de coopération entre les filières médico-sociales et sanitaires, comme l'espace conseil "Vivre autonome 41" ou encore les maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer en lien avec l'Agence Régionale de Santé du Centre.

Le schéma départemental de l'autonomie "Handicap et Dépendance à tous les âges de la vie" que vous avez entre les mains est un document unique. Unique de par son ampleur, son ambition et la mise en cohérence de tous les projets du Département. Dans la dynamique de la démarche de prospective territoriale Loir & Cher 2020, ce schéma est le fruit d'une vaste concertation. Aussi, je tiens à saluer le travail effectué par Monique Gibotteau et par les services du Conseil général et les nombreux partenaires qui participent à la mise en œuvre des orientations. Ce schéma est le témoignage d'une volonté commune, autour d'objectifs partagés, pour améliorer continuellement les conditions de vie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans notre Département.

Maurice Leroy

Ancien ministre

Président du Conseil général de Loir-et-Cher



Le Conseil général de Loir-et-Cher, avec les forces vives de l'action sociale dans le département, mène depuis plusieurs années une réflexion stratégique de premier plan sur les questions d'autonomie et de maintien à domicile. Cette réflexion collective aboutit aujourd'hui à un schéma départemental de l'autonomie "Handicap et Dépendance à tous les âges de la vie", véritable feuille de route de l'autonomie en Loir-et-Cher.

Très concret et accessible, ce schéma définit pour la période 2014-2018, les orientations départementales pour :

- ✧ Les personnes âgées dépendantes ou non
- ✧ Les adultes en situation de handicap
- ✧ Les enfants et adolescents handicapés, qui ne relèvent pas directement de la compétence du Conseil général, mais sont orientés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées afin d'éviter les ruptures de parcours
- ✧ Les aidants
- ✧ Les professionnels à domicile et en établissement.

Ce schéma est le fruit d'une large consultation effectuée sur le terrain à travers différents groupes de travail. Véritable co-construction, il a permis de rassembler autour d'une réflexion de qualité, de nombreux partenaires associatifs, professionnels, représentants des usagers, de l'État, d'institutions tels que l'Agence Régionale de Santé, la DIRECCTE, la MSA, la CARSAT, les CIAS/CCAS, etc.

Plusieurs lignes directrices guident le schéma départemental de l'autonomie : la prise en compte du parcours de la personne, son projet de vie à domicile ou en établissement, ses souhaits, ses besoins ainsi que l'accompagnement des aidants pour les soulager dans leur quotidien. Au-delà de l'accompagnement à domicile ou de l'accueil en institution, le schéma aborde les questions fondamentales de l'inclusion sociale et de la lutte contre l'isolement.

Je tiens à remercier les animateurs et co-animateurs ainsi que les participants pour leur implication, la qualité du travail réalisé et le temps qu'ils ont consacré à la conduite de cette animation.

Bonne lecture.

Monique Gibotteau

Vice-présidente du Conseil général
chargée des solidarités et de l'action sociale